67e Année. — N° 62

Le Numéro
15 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Nord & Fran. 12.00 24.00 48.00
France, Belg. 13.00 26.00 52.00
Union post. 16.00 31.00 62.00

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 24; Interc. 1100 — DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX — TOURCOING : Téléph. 27

67e Année. — N° 62

VENDREDI
3
MARS 1922

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

Les responsabilités allemandes

D'APRÈS RICHARD GRELLING

La *Revue de Paris* du 1er mars publie une importante étude de M. Richard Grelling, l'auteur de *J'accuse*. On sait que cet écrivain a été, dès le début des hostilités, un des premiers à démontrer la responsabilité complète de l'Allemagne dans la question des origines de la guerre. Son témoignage, à l'époque où il l'a donné, a été connu et commenté par le monde entier. Aujourd'hui, M. Richard Grelling, achevant la série de ses œuvres accusatrices, a entrepris de montrer dans un mémoire rigoureusement construit et très documenté par quelles machinations l'Allemagne, ayant résolu la guerre, essaya de provoquer la mobilisation russe, afin de mettre sur le compte de la Russie la responsabilité du conflit.

La journée du 30 juillet 1914 a été capitale dans l'histoire de ces intrigues criminelles de l'Allemagne. On se rappelle que ce jour-là, une édition spéciale du *Lokal Anzeiger*, journal officieux des cercles politiques et militaires, annonça la mobilisation allemande, et qu'une autre édition, parue peu après, démentit cette nouvelle. Cette manœuvre a toujours paru suspecte. M. Richard Grelling en a fait une analyse serrée dont voici les conclusions accablantes pour le gouvernement impérial allemand et l'état-major :

1° Le 30 juillet, les efforts des chefs de l'armée réussirent à persuader l'empereur de la nécessité impérieuse de la mobilisation. La publicité brutale donnée à la mobilisation avait pour objet de mettre fin à toute hésitation du gouvernement civil, d'égarer la Russie, et de la pousser à mobiliser;

2° La nouvelle de la mobilisation allemande annoncée par le journal à une heure de l'après-midi a été télégraphiée immédiatement par l'ambassadeur de Russie à son gouvernement. Le démenti, donné par le secrétaire d'Etat Von Jagow, a été télégraphié par l'ambassadeur de Russie par deux télégrammes parvenus au Central télégraphique à 4 h. 48' et acheminés vers la Russie, l'un à 5 h. 27, l'autre à 5 h. 37. Quatre heures et demie se sont écoulées entre la nouvelle de la mobilisation allemande et le démenti : cet intervalle suffisait pour que la Russie prît des mesures. Et M. Richard Grelling ajoute que les causes du retard avec lequel a été acheminé le démenti demeurent obscures, et qu'on ne peut assurer que la malveillance n'aida pas le hasard.

3° Il demeure établi pour l'auteur, d'après les relations du procès Soukhomlinow et d'après tous les renseignements qu'il a pu recueillir, que la mobilisation russe a été une réponse à la mobilisation allemande annoncée. Le Tsar a été forcé par l'Allemagne à ordonner la mobilisation.

Ce résumé n'indique que les points principaux de l'étude de M. Grelling, qui se termine par une réfutation de tout ce qui a été dit à ce sujet en Allemagne par M. de Montgelas. Les conclusions de M. Richard Grelling sont nettes : « *Ce sont les gens de Berlin, écrit-il, qui ont déchaîné la mobilisation russe et, comme suite à celle-ci, la guerre mondiale.* » Ce sont là des vérités qui ne sauraient trop être répétées, et qui méritent d'être sans cesse renouvelées, puisqu'on semble parfois les perdre de vue. L'étude de M. Richard Grelling vient à son heure, à la veille de la Conférence de Gênes. L'Allemagne, qui désire reprendre place parmi les nations civilisées, doit savoir que la première condition est de reconnaître sa responsabilité dans la guerre, et la seconde de réparer les conséquences de son agression.

LA FRANCE N'EST PAS IMPERIALISTE

UN DISCOURS DE M. POINCARÉ A L'ASSOCIATION DE LA PRESSE ANGLO-AMÉRICAINE

Paris, 22 mars. — Au cours d'un déjeuner offert par l'Association de la presse anglo-américaine, M. Raymond Poincaré a pris la parole.

De son discours, nous détachons ce passage qui est une réponse à la campagne faite contre lui et aussi contre la France, qu'on accuse d'être impérialiste et militariste.

Ce n'est pas en France, dit-il, que des généraux font aujourd'hui, comme d'autres généraux au-delà du Rhin, des conférences belliqueuses. Ce n'est pas en France, c'est en Allemagne qu'hier encore un manuel officiel d'artillerie contenait l'apologie de la guerre offensive. Ce n'est pas en France que les maréchaux et les généraux recherchent une popularité tapageuse. Les chefs qui ont conduit nos poilus au combat ont le respect du pouvoir civil et des institutions libres et, jusque dans l'éclat de la gloire, ils sont restés des soldats modestes et disciplinés.

Quant à l'impérialisme de la France, continue M. Poincaré, c'est, vous le savez, un vieil épouvantail qui est, depuis longtemps, remisé aux Invalides, près du tombeau de Napoléon Ier. Il n'y a pas un seul Français qui songe, soit pour demain, soit pour plus tard, à des entreprises guerrières ou à des annexions. Nous n'avons d'autre volonté que de maintenir la paix. Par malheur, nous ne sommes garantis contre ceux qui peuvent la troubler, ni, comme l'Angleterre, par une ceinture maritime, ni, comme les Etats-Unis, par l'absence de tout voisinage dangereux. Nous sommes donc forcés de prendre quelques précautions contre le recommencement des attaques et des invasions. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous nous imposons encore de grands sacrifices pour rester en état de défense. Nous préférerions de beaucoup nous sentir à l'abri de tout péril extérieur. Mais il ne dépend pas de nous de refaire l'histoire et de modifier la géographie. Aussi, comptons-nous sur vous, Messieurs, pour expliquer à vos compatriotes les nécessités inexorables auxquelles nous obéissons et pour leur montrer, en pleine lumière, la vraie figure de la France.

Ces paroles devaient être dites à des représentants de la Presse anglo-américaine, qui compte des journaux, quelques-uns seulement, où sont accueillies les insinuations des organes allemands.

AVANT GÊNES

Le gouvernement des Soviets interdit toute propagande à ses représentants à l'étranger jusqu'à nouvel ordre

Moscou, 2 mars. — Tchitchérine a prescrit à tous les représentants soviétiques à l'étranger de cesser toute propagande avant et pendant la Conférence de Gênes et jusqu'à nouvel ordre.

...Mais sa Presse redouble d'ardeur belliqueuse

Moscou, 2 mars. — La Presse attaque la Conférence de Gênes, envisageant des résultats d'une manière pessimiste.

La majorité de la Presse se prononce pour une augmentation de la force armée soviétique afin de parer à la possibilité d'une intervention des puissances

LA CAMPAGNE de fausses nouvelles financières

L'arrestation de MM. Georges Anquetil et Waldteufel s'y rapporte

Paris, 2 mars. — Nous avons annoncé jeudi l'arrestation de MM. Georges Anquetil, directeur du « Grand Guignol » et de son collaborateur Waldteufeld, dit Charles Lebouys, sous l'inculpation d'extorsion de fonds et d'outrages aux bonnes mœurs. Cette double arrestation se rapporte à la campagne de fausses nouvelles financières.

M. Georges Anquetil, ancien avocat à la Cour, dirigeait, on le sait, certaines feuilles spéciales telles que le « Grand Guignol », la « Carmagnole », l'« Assiette au Beurre ».

Il est inculpé d'extorsion de fonds, tentative et complicité, par application de l'article 419 du Code pénal, complété par l'article premier de la loi du 3 février 1893, ainsi conçu :

Sera puni des peines prévues par l'article 420 du Code pénal, quiconque, par des faits faux ou calomnieux, semés à dessein dans le public, ou par des voies ou moyens frauduleux quelconques, aura provoqué ou tenté de provoquer des retraits de fonds des caisses publiques ou des établissements obligés par la loi à effectuer leurs versements dans les caisses publiques.

L'inculpation d'outrages aux bonnes mœurs a été également relevée contre lui pour publications d'articles licencieux et un affichage qui offense la morale publique.

DANS QUELLES CIRCONSTANCES A ÉTÉ OPÉRÉE CETTE DOUBLE ARRESTATION

Au cours de l'information menée actuellement par M. Devise, dans l'affaire de la campagne tendancieuse contre les banques, l'attention du juge d'instruction avait été attirée par certains articles parus depuis quelques semaines dans le journal le «Grand Guignol », et où certaines banques, notamment la Banque française pour le commerce et l'industrie et la Banque de l'Union parisienne, étaient violemment prises à partie.

Mais, brusquement, la campagne menée contre la Banque française pour le commerce et l'industrie cessa. Par contre, celle menée contre la Banque de l'Union parisienne se poursuivit avec plus de violence encore.

C'est alors que M. Devise confia à M. Darru le soin de l'éclairer sur les origines et le but de ces campagnes.

Cette enquête allait apprendre qu'un M. Waldteufeld, dit Lebouys, travaillant aux côtés de M. Georges Anquetil, s'était présenté, quelque temps auparavant, dans les deux banques et avait offert, au nom du directeur du « Grand Guignol », de faire cesser les campagnes engagées contre versement d'une somme de 10.000 fr.

Seule, la Banque française pour le commerce et l'industrie consentit à ce versement, pour lequel M. Charles Lebouys délivra un reçu à titre de « publicité dans le « Grand Guignol ».

La Banque de l'Union parisienne, elle, se refusa à tout versement.

La même enquête apprit encore que M. Lebouys s'était présenté dans d'autres maisons dont il avait essayé d'obtenir diverses sommes pour faire cesser ou pour empêcher des campagnes contre elles dans le « Grand Guignol ».

Enfin, dans un dernier numéro du « Grand Guignol », au cours d'une « lettre ouverte à M. de Lasteyrie », le directeur de la feuille incriminée publiait des lignes propres à semer la panique parmi les déposants de nos banques.

Et c'est ainsi que M. Devise fut amené à signer contre M. Georges Anquetil et contre M. Charles Lebouys des mandats d'arrestation.

L'INTERROGATOIRE DES INCULPÉS

Les deux inculpés ont été interrogés par le magistrat instructeur.

Tandis que M. Lebouys affirme s'être présenté dans les banques au nom de M. Georges Anquetil, celui-ci déclare qu'il n'a jamais connu les démarches de son agent de publicité.

Des perquisitions ont été opérées aux domiciles des inculpés, puis aux bureaux du « Grand Guignol », 5, rue Boudreau. De nombreux documents ont été saisis qui vont être dépouillés par M. Devise.

Au sujet des démarches que l'associé, secrétaire du directeur du « Grand Guignol », aurait faites, dans certaines banques, pour obtenir, sous la menace de campagnes de presse, des versements d'argent importants, les intéressés se montrent fort discrets.

A la Banque de l'Union Parisienne, on se borne à confirmer la visite que Lebouys y fit, dans le courant de janvier.

LA TROISIÈME INCULPATION

On sait qu'un mandat d'inculpation a été envoyé au gérant du « Grand Guignol ».

M. Eugène Victor est inculpé, lui aussi, d'outrages aux bonnes mœurs et de tentatives d'extorsion de fonds.

L'accord signé à Berlin pour les prestations en nature

Paris, 2 mars. — Voici la substance de l'accord qui vient d'être passé à Berlin entre M. Bemelmans, délégué belge à la Commission des réparations, et M. Rathenau :

Les sinistrés alliés passeront directement leurs commandes aux producteurs allemands et feront enregistrer leurs créances par la commission des réparations. C'est à celle-ci qu'ils règlent leurs factures. De son côté, le gouvernement allemand paie ses nationaux des sommes qui leur sont dues. Les prix consentis aux sinistrés seront ceux du commerce libre.

L'accord est provisoirement conclu pour un an, le montant des réparations en nature ne pouvant, pendant ce laps de temps, dépasser 1.540 millions de marks-or (dont 950 pour la France et le reste pour les Alliés). Il est formellement stipulé que les produits achetés devront demeurer dans le pays acquéreur et ne pourront être revendus à l'étranger.

La valeur des matières premières importées en Allemagne, pour la fabrication des produits fournis, ne sera point portée au compte des réparations.

Cet accord présente, sur l'accord de Wiesbaden, l'avantage que les prix des produits fournis sont ceux du commerce libre, au lieu qu'ils sont fixés dans l'accord de Wiesbaden. Il paraît probable que la France pourra bénéficier du nouvel accord. La thèse belge est, en effet, que la solidarité d'intérêts qui existe entre les Alliés doit fondre le tout en bloc de telle sorte que l'un d'eux

Après le mariage de la princesse Mary d'Angleterre

PHOTOGRAPHIE DU VICOMTE LASCELLES & DE LA PRINCESSE MARY PRISE APRÈS LA CÉRÉMONIE NUPTIALE

Londres, en fête mardi, pour acclamer la princesse Mary et le vicomte Lascelles, a repris son deuil, plus de visiteurs étrangers, plus d'étrangers.

Les jeunes époux ont quitté, le soir même, le Palais de Buckingham, se rendant dans les terres du vicomte. Paris les recevra bientôt, puis Florence.

LE VICOMTE LASCELLES A MAUBEUGE EN 1918

Tout le monde n'a pas oublié que le vicomte Lascelles, aujourd'hui gendre du Roi d'Angleterre, alors colonel de la Garde, fut le premier officier supérieur britannique qui entra dans Maubeuge, le 8 novembre 1918. Il reçut, avec ses soldats, un accueil enthousiaste.

En 1919, lors de la remise à la ville d'une coupe artistique offerte par la brigade à laquelle il appartenait, à la cité qu'elle avait délivrée, le colonel Lascelles revint à Maubeuge.

Au moment de ses fiançailles avec S. A. R. la princesse Mary, la municipalité adressa aux deux fiancés une adresse de félicitations et des vœux de bonheur.

EN CONSEIL DE CABINET

Examen des affaires courantes

Paris, 2 mars. — Le Conseil de Cabinet s'est réuni, ce matin, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat ont examiné les affaires courantes.

Le Conseil a décidé que M. Barthou, garde des Sceaux, se trouvant empêché, M. Raiberti, ministre de la marine, représentera le gouvernement, le 12 mars, à l'inauguration du monument élevé à Biarritz à Edouard VII.

MM. Le Trocquer, ministre des Travaux public, Dior, ministre du Commerce, et Chéron, ministre de l'Agriculture, ont fait connaître qu'ils vont constituer une commission interministérielle chargée de suivre les questions relatives aux engrais, en vue de permettre à nos agriculteurs d'utiliser dans des conditions favorables, les richesses dont nous disposons pour accroître la production nationale.

Une Exposition d'Art décoratif français

Par suite d'une entente entre le Comité de la Société des Artistes Français et la Société des Artistes décorateurs, une importante exposition d'artistes créateurs de modèles d'art décoratif moderne, aura lieu cette année au Salon des Artistes Français.

L'organisation de cette manifestation, ouverte à tous les artistes, sera entièrement autonome, les artistes décorateurs en assumant toute la responsabilité esthétique.

Les visiteurs auront ainsi l'occasion de suivre le développement du mouvement moderne, qui affirme le renom mondial de l'art décoratif français.

LES CHEFS D'INCULPATION NE LUI FONT PAS DÉFAUT

Parti de Berlaimont, Lesne parcourait la France, abusant des âmes simples

Troyes, 2 mars. — On vient d'arrêter le nommé Emile Lesne, 41 ans, né à Berlaimont (Nord), recherché par le Parquet de Chartres pour abus de confiance.

Lesne était installé à Troyes depuis deux mois sous le nom de Boldin de Tourte de Ricard. Il se disait professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris, officier de la Légion d'honneur, membre de la mission Rockfeller.

Lesne s'était introduit dans de nombreuses familles où il se flattait de guérir les rhumatismes par un procédé personnel. Les clients affluaient et payaient fort cher les consultations.

Lesne sera poursuivi pour port illégal de décoration, exercice illégal de la médecine, usurpation d'état-civil et abus de confiance.

LE NOUVEAU CABINET ITALIEN

Echange de télégrammes entre MM. Facta et Poincaré

Paris, 2 mars. — M. Facta, président du Conseil des ministres d'Italie, vient d'adresser à M. R. Poincaré, à l'occasion de la formation du nouveau Cabinet italien, le télégramme suivant :

Au moment d'assumer la direction du Gouvernement, je vous envoie mon salut cordial et désire vous faire savoir que je me propose de consacrer mes efforts à rendre toujours plus intime et plus efficace la collaboration amicale de nos deux pays, en vue de la sauvegarde de leurs intérêts communs et du rétablissement durable de la paix mondiale.

M. R. Poincaré a répondu à M. Facta par le télégramme ci-dessous :

Je remercie Votre Excellence de son aimable télégramme et je tiens à lui donner, de mon côté, l'assurance que le Gouvernement de la République sera très heureux de collaborer étroitement avec le Gouvernement royal dans toutes les questions qui intéressent l'Italie et la France ou qui se rapportent au maintien de la paix universelle.

Le Ministre des Postes est bien démissionnaire

Rome, 2 mars. — Le Roi a signé, aujourd'hui, un décret acceptant la démission du ministre des Postes, M. di Cesare, et il a nommé ministre M. Fulci, député.

PETITES NOUVELLES

Les élections à la Présidence de la République du Brésil ont lieu actuellement. On pense que M. Arthur Bermadès obtiendra une grande majorité.

Aux bureaux de la Maison Vilmorin, rue de Reuilly, à Paris, le directeur, M. Charles Barthel, a été blessé à la cuisse par deux balles de revolver que tira l'un des employés, Charles Julia, conducteur de camion. Cet homme, qui ne paraît pas jouir de toutes ses facultés mentales, a témoigné un sincère repentir de son acte.

A Naples, la police a arrêté M. Leo Bevan, l'un des principaux directeurs de la firme anglaise « Ellés et Cie », en faillite pour un million cinq cent mille livres sterling. Un mandat d'arrêt avait été lancé par l'autorité judiciaire britannique.

Le Ministre de France a communiqué au Ministre des Affaires étrangères à Athènes, la décision du gouvernement français, qui insiste pour la restitution immédiate de la cargaison du vapeur « Espoir ».

Les gardiens de la paix ont dû dégager le ministre de Roumanie à Paris, retenu prisonnier dans l'hôtel de la légation, par un groupe de 150 étudiants roumains. Ceux-ci protestaient contre le retard apporté à leur verser l'indemnité destinée à rétablir dans la mesure du possible l'écart existant entre la monnaie de chez eux et la côte du franc.

Le colonel d'infanterie coloniale breveté Philippot vient d'être désigné, sur la proposition du maréchal Lyautey, pour remplir les fonctions de chef d'état-major des troupes d'occupation du Maroc.

En dérobant, dans un tramway de Gênes, un portefeuille contenant cinquante centimes, le nommé Ugo Chillieri, arrêté, se fait reconnaître pour être l'auteur d'un vol de deux millions de bijoux.

Selon des renseignements d'Asie-Mineure, une grande bataille militaire règne sur le front turc et sur le front hellénique.

UNE CRISE POLITIQUE MENACE L'ANGLETERRE

Une fraction du parti conservateur combat M. Lloyd George
Le Premier Ministre songerait à quitter le pouvoir

La crise latente dans le gouvernement de la coalition, ajournée après les fêtes du mariage de la princesse Mary, semble sur le point d'éclater.

Depuis assez longtemps déjà, on le sait, M. Lloyd George était fatigué des intrigues formées contre lui, et était irrité de se voir refuser ou marchander l'appui de certains groupements conservateurs.

En partant pour Cannes, M. Lloyd George, considérant l'occasion propice, avait fait lancer le bruit d'élections générales prochaines qui auraient pu lui donner une majorité de son choix. La perspective ne plut pas à beaucoup de conservateurs. Sir George Younger, le grand électeur du parti, exprima nettement cette opposition, et, à dater de ce jour, il ne fut plus question d'élections. Les choses en seraient peut-être restées là, si sir George Younger n'était revenu à la charge.

SIR GEORGE YOUNGER CONTRE LE PREMIER MINISTRE

Parlant, vendredi soir, à Cardiff, il exposa tout un plan de campagne pour l'heure qu'il jugerait opportun de laisser faire les élections générales. Il ne voulait plus entendre parler de coalition, et les conservateurs reprenaient leur liberté, disposés cependant à maintenir le bloc aussi longtemps qu'ils le pourraient. Il n'y avait pas à se tromper sur le sens de l'expression; on voulait secouer le joug de M. Lloyd George, et, dès maintenant, sir George Younger s'appliquait à donner au premier ministre l'apparence d'un chef en nom que l'on tolère par courtoisie et qui doit, avant d'ordonner, s'assurer que ses subordonnés veulent bien obéir.

CE QU'EN REPONSE M. LLOYD GEORGE DEMANDE A SES COLLEGUES UNIONISTES DU CABINET

M. Lloyd George ne pouvait plus demeurer muet; son autorité était directement menacée, sa dignité était en jeu.

Au cours de son entrevue avec les membres unionistes du cabinet, M. Lloyd George, répondant aux protestations de fidélité de ceux-ci, les remercia et leur déclara qu'il était persuadé que tous étaient désireux de continuer à travailler avec lui dans le cadre de la coalition, mais cela ne suffisant pas, les membres unionistes du cabinet devaient apparaître aux yeux de la nation comme les véritables chefs du parti. Ils ne devaient pas tolérer de se laisser dicter des ordres par des personnalités étrangères au ministère. Si donc ses collègues conservateurs désiraient le voir demeurer à la tête du gouvernement, ils devaient, tout d'abord, s'entendre sur une politique commune, puis montrer qu'ils étaient bien les véritables leaders de leur parti.

La situation est ainsi nettement posée, M. Lloyd George veut un désaveu public, par les chefs officiels du parti conservateur, de la campagne de sir George Younger. Il joue grand jeu, car ce qu'il demande, ce n'est rien moins que l'aveu d'une scission dans les rangs des conservateurs.

UNE LETTRE DE M. LLOYD GEORGE A M. CHAMBERLAIN

L' « Evening Standard » annonce :

M. Lloyd George a écrit à M. Chamberlain en lui laissant clairement entendre qu'il ne pourra continuer à rester au pouvoir si sir Georges Younger, président de l'organisation conservatrice, reste le porte-parole du parti conservateur.

Le premier ministre se déclare, en outre, disposé à collaborer avec MM. Chamberlain et Balfour aussi longtemps que ces deux hommes d'Etat demeureront les porte-paroles du parti conservateur. »

La lettre se termine par les mots suivants : « Je ne veux plus continuer à me soumettre aux nombreuses humiliations qui me sont infligées à la Chambre, ni au véritable complot qu'on trame contre moi. »

Cette nouvelle a produit une énorme sensation dans les couloirs des Communes.

Sir George Younger, président de l'Association du parti conservateur, interrogé, a déclaré ne rien savoir au sujet de « l'ultimatum » qu'aurait lancé M. Lloyd George, et il a ajouté que toute cette affaire lui était fort indifférente (sic).

LE « MORNING POST » NE VOIT QUE M. BALFOUR POUR REMPLACER M. LLOYD GEORGE

Le « Morning Post » dit que la lettre adressée à M. Chamberlain indique clairement que M. Lloyd George a l'intention de démissionner. Si donc M. Lloyd George se retire, qu'arrivera-t-il? demande ce journal, qui poursuit :

Le budget doit être voté, l'effrayante question de l'Irlande ainsi que d'autres affaires doivent être réglées. M. Chamberlain pourrait évidemment former un cabinet pour régler des questions, mais il serait obligé de poursuivre la politique de M. Lloyd George; cette politique serait désapprouvée par un certain nombre de membres du parti dont il est le chef, et il serait attaqué par les libéraux indépendants et les socialistes.

Nous ne voyons donc, ajoute ce journal, qu'un seul homme qui pourrait conserver et maintenir le parti conservateur historique et lui faire reprendre sa place dans le pays; cet homme d'Etat, c'est M. Balfour. Sa longue expérience, sa connaissance de la politique extérieure, son prestige et sa renommée acquise à Washington, font que M. Balfour est le seul homme capable de dominer la situation.

La nomination de M. Balfour, dit en terminant le « Morning Post », restaurerait aussitôt la confiance dans le pays et dans l'Empire.

Vingt-cinq toiles ont disparu du domicile d'un ministre plénipotentiaire

Un cambriolage chez M. Jaloustre, représentant la Principauté de Monaco à Paris

Paris, 2 mars. — A sept heures un quart, ce matin, le commissaire de police d'Auteuil a été appelé à constater que l'hôtel particulier appartenant à M. Jaloustre, ministre plénipotentiaire de la principauté de Monaco, et situé 5, rue Varize, avait été cambriolé dans la nuit.

Vingt-cinq toiles de valeur ont été enlevées, ainsi qu'un service en argent évalué à plus de trente mille francs.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

M. FABRY A TERMINÉ devant la Chambre l'exposé de son rapport sur le projet de loi du recrutement de l'armée

Le service de dix-huit mois, dans les circonstances actuelles, donnera tout juste à la France, les effectifs indispensables à sa sécurité.

Séance du jeudi 2 mars 1922

Paris, 2 mars. — M. Raoul Péret ouvre la séance à 13 h. 05.

MM. Léon Bérard, Colrat, Maginot, Raiberti sont au banc du gouvernement.

La Chambre adopte, sans débat :

— La proposition de loi de M. Edouard Ignace, et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de modifier l'article 443 du code d'instruction criminelle sur les cas de révision en vue de rendre possibles, dans tous les cas, les réparations des erreurs judiciaires;

— La proposition de M. Oudin et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 249 du Code civil concernant le divorce;

— La proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, instituant des allocations temporaires en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes au titre de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

LE PROJET DE LOI SUR LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion :

1° Du projet de loi sur le recrutement de l'armée;

2° De la proposition de loi de M. Paul-Boncour et plusieurs de ses collègues sur la réorganisation de l'armée et la durée du service militaire;

3° De la proposition de loi de M. le général de Maud'huy tendant à la réorganisation de la défense nationale.

Continuation de l'exposé du rapporteur général, M. Fabry

M. Fabry, rapporteur général, après avoir remercié ses collègues pour la bienveillante attention qu'ils lui ont accordée mardi, continue l'exposé du projet adopté par la Commission.

LA DURÉE DU SERVICE MILITAIRE

M. Fabry explique pourquoi la Commission de l'armée a adopté le service de 18 mois.

La Commission veut aller plus loin et a formellement inscrit dans la loi le caractère de transition qu'elle a entendu lui donner, mais on ne pourra aller plus loin dans la réduction du service sans avoir auparavant, intégralement à sa disposition de conditions qui rappellent celles que le gouvernement possède pour le service de 18 mois; elles ne sont pas indispensables avec celui-ci, mais elles seront rigoureusement avec le service d'un an.

L'orateur rappelle que l'effort de la France pendant la paix se mesure à la nature et à l'étendue de la menace que peut créer l'Allemagne sur nos frontières. Il énumère les avantages certains que nous a donnés la victoire.

INCIDENT PROVOQUÉ PAR UNE INTERRUPTION

Un léger incident se produit lorsque M. Fabry déclare :

— Avant la guerre, l'Allemagne nous entraînait dans la course aux armements. Aujourd'hui tout est changé. C'est nous qui empêchons l'Allemagne de s'armer et par là nous arriverons à la réduction des armements.

Un député de gauche interrompant, le rapporteur général s'écrie :

— Aujourd'hui, c'est nous qui entraînons l'Allemagne dans la course aux armements

L'interrupteur est vivement pris à partie par plusieurs députés de droite et du centre et notamment par M. Rillart de Verneuil.

— Vous n'en avez pas encore assez, vous voulez que ça recommence, dit ce dernier. (Applaudissements).

M. Fabry montre que si la France abandonnait les moyens de maintenir l'Allemagne en état d'infériorité, moyens qu'elle tient du traité, elle compromettrait la cause de la paix. Il définit ensuite l'armée de couverture que propose la Commission.

Le gouvernement a déclaré que 32 divisions et les réserves correspondantes sont nécessaires en face de l'Allemagne qui peut mobiliser 21 divisions par détriplement de la Reichswehr et qui dispose de 130.000 hommes des cadres de la Schutzpolizei. Or, les effectifs de 18 mois permettent à 1.450 hommes près d'organiser ces 32 divisions à condition d'avoir 100.000 hommes de carrière. Nous n'en avons budgétairement actuellement que 70.000.

LA NÉCESSITÉ D'AVOIR DES SOLDATS DE CARRIÈRE ET DES TROUPES INDIGÈNES

M. Fabry recherche quels effectifs donneraient le service de 18 mois et le service d'un an.

— On arrive pour le premier en faisant état de 70.000 hommes de carrière et de 205.000 indigènes Nord-Africains ou coloniaux prévus par le projet, à un ensemble de 660.000 hommes. On arrive dans les mêmes conditions pour le service d'un an à 535.000 hommes.

Le service de 18 mois donnera en 1923, en France et sur le Rhin où nous devons toujours entretenir 80.000 hommes, un effectif total de 420.000 hommes dont 80.000 indigènes, alors que le service d'un an donnerait un effectif de 295.000 hommes.

LES FORCES DONT DISPOSE L'ALLEMAGNE

M. Fabry pose très nettement le problème devant la Chambre. L'Allemagne dispose d'environ 250.000 hommes parfaitement encadrés et qui peuvent donner naissance: les 7 divisions de la Reichswehr à 21 divisions, les 150.000 hommes de la Schutzpolizei à un nombre d'unités qu'il est assez difficile de déterminer.

Sans doute les moyens que possède l'Allemagne ne sont pas capables de lui permettre de grandes opérations tant que nous conservons en face d'elle une organisation supérieure à la sienne, mais si nous remanions trop rapidement notre organisation au niveau de l'organisation allemande, nous donnerons aux hommes qui, en Allemagne prêchent la guerre de revanche et s'opposent à l'exécution du traité, l'impression que la force dont ils disposent peut leur permettre toutes les audaces et même, s'ils ne les osaient pas, les événements intérieurs en Allemagne pourraient conduire ces hommes à placer la France devant des situations de fait dangereuses pour la paix.

La France suivra l'Allemagne dans son désarmement, mais en gardant constamment une supériorité de moyens évidente, en ne sacrifiant pas la position que lui assure le traité.

LE SERVICE D'UN AN N'EST PAS POSSIBLE ACTUELLEMENT

M. Fabry expose que le service d'un an est absolument incapable d'alimenter en même temps l'armée de couverture, les cadres de la mobilisation générale du pays et les troupes maintenues sur les théâtres extérieurs d'opérations et dans les colonies.

La Commission du budget, « actuellement 18 mois sont nécessaires », parce qu'un système